

## Citer son propre professeur dans sa copie d'examen terminal ?

Par **imflazh**, le **28/10/2018** à **15:04**

Bonjour

Lèche bottes qui veut gratter des points ou étudiant sérieux qui lit la doctrine de son professeur préféré ?

Plutôt valorisé ou plutôt l'inverse ?

Qu'en pensez-vous ?

Je pense personnellement que si le professeur n'est pas cité en des termes trop pompeux ou inutilement élogieux, a priori cela devrait être plaisant pour le professeur.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/10/2018** à **15:17**

Bonjour

J'ai réuni vos messages et déplacé votre sujet dans la section débat.

Je ne pense pas qu'un professeur éprouve du plaisir à être cité dans la copie de son étudiant. Même si les termes ne sont ni pompeux ni élogieux, il y aura toujours un doute sur l'intention de l'étudiant.

Bien au contraire, si l'on veut vraiment impressionner son professeur et lui montrer qu'on a lu de la doctrine autant citer un autre auteur. Cela permet de démontrer que l'on a cherché à creuser son cours.

Par **imflazh**, le **28/10/2018** à **17:47**

J'entends l'argument et le prends en considération.

Par **marianne76**, le **30/10/2018** à **00:29**

Bonjour

Le terme de plaisant me paraît ici incongru. Sur le reste je rejoins Isodore

Par **Wassim Bettahar**, le 14/11/2018 à 09:28

Bonjour,

je me permet d'intervenir sur le fait que la plupart des enseignants de droit sont des chercheurs et que donc de ce simple fait certains d'entre eux ont écrit des livres (généralement en droit civil ou bien constitutionnel).

Ainsi je pense que citer son "professeur" n'a nullement d'impact si :

\* dans la forme ca ne prend pas l'aspect "je lèche mon prof" mais plus l'aspect je met en avant sa doctrine, à travers les notions qu'ils pensent par exemple ou bien même les personnes avec qui ils collaborent ou a collaboré avec ladite notion.

Puis également si tout est dit et expliqué dans la subtilité. Je pense qu'en droit on ne demande pas de faire de la lèche mais bien plus de montrer que l'on a appris la chose et de savoir l'expliquer avec notre propre intime conviction.

Je terminerai donc sur cette simple question :

pourquoi on ne citerai pas notre propre professeur si à défaut on cite son camarade ayant le même métier dans une autre fac de droit dans ce cas ? :)

La bonne journée !

Par **Visiteur**, le 14/11/2018 à 22:54

Bonsoir,

Eh bien, au risque d'en contredire certains, j'ai déjà cité un de mes professeurs dans mes copies d'examen terminal. Et je pense que ça a payé.

Mais je ne l'ai fait que pour un enseignant particulier parce que je savais qu'il adorait ça justement.

Par **Isidore Beautrelet**, le 15/11/2018 à 09:44

Bonjour

[citation]Mais je ne l'ai fait que pour un enseignant particulier parce que je savais qu'il adorait

ça justement.[/citation]

<https://www.youtube.com/watch?v=TYPtS038ugU>

[smile4]

Par **Wassim Bettahar**, le **14/12/2018** à **14:28**

Mon Dieu je viens de voir cette référence à Louis de Funès c'est tellement subtil !